

# Stage de parrainage - Programme AITA (Programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture)

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

CFPPA 47  
Maryse JACQUEMIN  
05.53.40.47.40  
maryse.jacquemin@educagri.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier  
Entretien

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

La Chambre d'Agriculture édite une convention stage de parrainage AITA.

### Prérequis pédagogiques :

Le stagiaire s'engage :  
• à prendre toutes dispositions pour préparer son installation.  
• à participer activement aux travaux de l'exploitation sur laquelle il effectue son stage, ce qui lui permettra d'en acquérir la maîtrise.  
• à souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile.  
• à justifier toutes ses absences et à fournir immédiatement les certificats médicaux d'arrêt de travail pour cause de maladie, au centre de formation signataire de la présente convention, ainsi qu'à en informer parallèlement son parrain.  
• à suivre, le stage de "21 heures" et les stages de courte durée prescrits dans le cadre du Plan de Professionnalisation Personnalisée si besoin (les stages en entreprises devront faire l'objet d'une nouvelle convention hors convention parrainage).  
• à s'installer, sauf cas de force majeure, sur l'exploitation du parrain, en qualité de chef d'exploitation, ou en qualité de co-associé dans le cadre d'une société d'exploitation.

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Le programme AITA prévoit la mise en oeuvre des stages de parrainage avec pour objectif de : - faciliter l'accès des jeunes candidats à une installation hors cadre familial à une première prise de responsabilité sur une exploitation dans l'optique d'une reprise de celle-ci ou d'une association dans le cadre d'une société existante ou à créer - créer les conditions d'un rapprochement entre le jeune et l'aîné favorisant la réalisation d'un plan de transmission de l'outil de production

## Contenu et modalités d'organisation

L'organisation de l'Accompagnement à l'Installation - Transmission en Agriculture (AITA) en faveur d'un jeune désireux s'installer sur une exploitation non parentale. A cet égard, le chef d'exploitation d'accueil et le stagiaire certifient sur l'honneur ne pas être parents ou alliés jusqu'au troisième degré inclus. Il a pour objet de permettre au candidat (stagiaire) à l'installation et à l'exploitant de travailler ensemble et de s'apprécier mutuellement dans la perspective, à l'issue du stage, de reprendre l'exploitation agricole ou d'intégrer une société existante ou à créer. Ce "stage de parrainage" doit également permettre au jeune de connaître la région d'installation, de s'y insérer, d'approfondir ses connaissances, de définir son projet et d'organiser son installation. Ces stages constituent un prolongement des Répertoires pour l'installation dont l'objectif est de favoriser le rapprochement entre les exploitants âgés sans successeur et les jeunes à la recherche d'une exploitation pour s'installer.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**  
Commentaires sur la parcours personnalisable **21 h : stage collectif 35 h / semaine en entreprise**

## Validation(s) Visée(s)

### > Attestation de fin de formation

## Et après ?

### Suite de parcours

### Installation en agriculture

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00194547	du 15/05/2020 au 15/04/2021	Lacaussade (47)	CFPPA 47		Non éligible	
00201650	du 01/08/2020 au 01/08/2021	Moncrabeau (47)	CFPPA 47		Non éligible	

**00203972**du 14/09/2020 au  
13/09/2021Hautefage-la-  
Tour (47)

CFPPA 47

Non  
éligible

FPC

**00220705**du 25/01/2021 au  
31/12/2021Cazideroque  
(47)

CFPPA 47

Non  
éligible

FPC

**00220706**du 29/01/2021 au  
15/04/2021Monflanquin  
(47)

CFPPA 47

Non  
éligible

FPC

**00343494**du 01/02/2023 au  
30/06/2023

Bourran (47)

CFPPA 47

Non  
éligible

FPC

**00376500**du 15/09/2023 au  
31/03/2024

Tourliac (47)

CFPPA 47

Non  
éligible

FPC